



Wallonie

Commune de La Roche-en-Ardenne

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'article D.VIII.1 du Code du Développement Territorial (CoDT), est organisée une enquête publique relative à l'adoption de la Charte paysagère.

Le projet consiste en un diagnostic du territoire et des paysages, des recommandations et un programme d'actions pour 10 ans en vue de protéger, gérer et/ou aménager les paysages.

La personne ou l'autorité à l'initiative de la Charte paysagère est le Parc naturel des deux Ourthes.

L'autorité compétente pour adopter la Charte Paysagère est la Conseil d'Administration du Parc naturel des deux Ourthes.

Le projet a fait l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de La Roche-en-Ardenne - Pl. du Marché 1, 6980 La Roche-en-Ardenne :

- les jours ouvrables de 9h00 jusqu'à 12h30 ;
- les samedis 03/12/2022 et 07/01/2023 de 9h30 jusqu'à 11h30 ;

Pour les consultations le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. Cédric LERUSSE, téléphone : 084/24.50.60 ; mail : [urbanisme@laroche.be](mailto:urbanisme@laroche.be) ;

#### **L'enquête publique est ouverte le 01/12/2022 et clôturée le 25/01/2023**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place du Marché, 1 à 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE ;
- par télécopie au numéro : 084/41.18.90 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@laroche.be](mailto:urbanisme@laroche.be) ;
- remises à Mme Wendy ORBAN, dont le bureau se trouve à l'Administration communale ;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Charte Paysagère – PNDO.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Wendy ORBAN ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale, Place du Marché, 1 à 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE, le 25/01/2023, à 10h.

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Mme Wendy ORBAN dont le bureau se trouve à l'Administration communale.